

Zeitschrift: Technische Mitteilungen / Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafienbetriebe = Bulletin technique / Entreprise des postes, téléphones et télégraphes suisses = Bollettino tecnico / Azienda delle poste, dei telefoni e dei telegrafi svizzeri

Herausgeber: Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafienbetriebe

Band: 45 (1967)

Heft: 6

Rubrik: Verschiedenes = Divers = Notizie varie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Die Selbstwahl von Auslandsverbindungen bewährt sich in Bern

654.153.4-107:65.011.56

Ferdinand FÜLLEMANN, Bern

An einer regionalen Pressekonferenz orientierte der neue Direktor der Kreistelephondirektion Bern die stadtbernerische Presse über die für das Ortsnetz der Bundesstadt mit provisorischen Mitteln verwirklichte Teilnehmer-Selbstwahl nach dem Ausland und die halbautomatische Weckeinrichtung, bei der der Teilnehmer seinen Weckauftrag selber einspeichert (vgl. Techn. Mitt. PTT Nr. 10/1965, S. 423ff). Im folgenden geben wir die Ausführungen von Kreistelephondirektor *F. Füllemann* über die Selbstwahl von Auslandsverbindungen in leicht gekürzter Fassung wieder, da wir annehmen, dass vor allem die Betriebserfahrungen auch ausserhalb Berns interessant sind.

Die Redaktion

Im letzten Jahrzehnt nahm der Telefon-Auslandsverkehr ein früher kaum geahntes Ausmass an. Er stieg Jahr für Jahr um 15–20%. Um den vermehrten Gesprächsfall besser abwickeln zu können, wurden die Fernleitungen vermehrt, und die Verkehrsabwicklung wurde durch neue Methoden rationalisiert, besonders durch die Förderung des halbautomatischen Telefonverkehrs. Trotzdem war der Auslandsverkehr kaum mehr ohne Wartezeiten zu bewältigen. Immer neue Arbeitsplätze waren im Fernamt einzurichten, stets weitere Telefonistinnen zu rekrutieren und auszubilden.

Im Rahmen der Landesausstellung 1964 wurde als Novum in der Schweiz die Selbstwahl von Auslandsverbindungen nach 60 der wichtigsten Städte von Italien, Frankreich, Österreich, Belgien, Niederlande und Dänemark eingeführt. Seit Anfang 1966 können alle Abonnenten von Montreux selber ins Ausland wählen. Dies war der erste Schritt für die Vollautomatisierung des Telefonverkehrs der Schweiz auf europäischer Ebene.

Inzwischen wurde bei den PTT-Betrieben intensiv weitergeplant und wurden alle Massnahmen ergriffen, um die internationale Selbstwahl auch für die übrigen Telefonabonnenten der Schweiz so schnell wie möglich einzuführen. Für Bern sind die endgültigen Ausrüstungen seit einem Jahr bestellt, mit Lieferterminen 1968 und 1969. Es konnte jedoch kaum mehr so lange zugewartet werden; das manuelle Fernamt sollte dringend entlastet werden.

Die Kreistelephondirektion Bern bemühte sich daher, dank besonders günstigen

technischen Voraussetzungen, eine *Übergangslösung* zu finden, die es ihr erlaubte, mit verhältnismässig einfachen Mitteln wenigstens den Abonnenten des *Ortsnetzes Bern* schon heute die Selbstwahl ins Ausland zu ermöglichen. Gewisse vorhandene Stromkreise, die bisher von den Telefonistinnen für die halbautomatische Wahl benützt wurden, konnten für die vollautomatische Selbstwahl angepasst werden. Im Selbstbau wurden Kupplungsstromkreise erstellt und die bestehenden Ausrüstungen ergänzt. Im besonderen war die Zeitimpulszählung im internationalen Verkehr einzuführen.

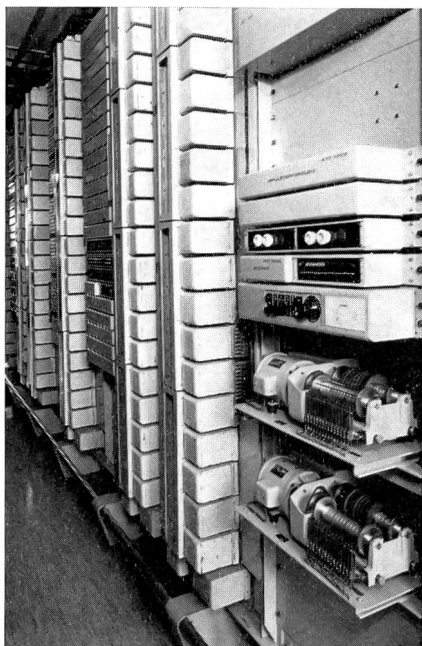


Fig. 1

Teilsicht der für die Teilnehmer-Selbstwahl nach dem Ausland nötigen Einrichtungen in Bern. Im Vordergrund die Impulsgeber für die Taxierung der Gespräche mit Zeitimpulszählung

Nach monatelanger Arbeit, die fieberhaft und mit grosser Berufsfreude durch Personal der Direktion ausgeführt wurde, konnte die provisorische Automatenanlage für die internationale Selbstwahl im August 1966 dem Betrieb übergeben werden.

Dabei wurde sehr behutsam vorgegangen. Da gewisse Leitungszahlen nach dem Ausland noch ungenügend sind und zudem in einzelnen Ländern die Dienstqualität für einen vollautomatischen Verkehr unbefriedigend ist, wurden vorläufig nur die

Richtungen Deutschland (einschliesslich Westberlin), Belgien, Niederlande und Luxemburg sowie die Stadtnetze Paris und Mailand freigegeben. Im Februar 1967 folgten dann noch Österreich und die wichtigsten Städte Grossbritanniens.

Zu Beginn wurden ungefähr 80 Abonnenten mit viel Auslandsverkehr schriftlich auf die Möglichkeit der Selbstwahl ins Ausland aufmerksam gemacht. Da sie sich sofort und ohne Schwierigkeiten diese Neuerung zunutze machten, orientierten wir im November 1966 weitere 500 Abonnenten mit regelmässigem Auslandsverkehr. Die Frequenzkurve der selbstgewählten Verbindungen stieg rasch an, und im Fernamt ergab sich bald eine fühlbare Entlastung. Bereits im Dezember 1966 konnten etwa 5 Telefonistinnen eingespart werden. Nachdem vom Februar 1967 an alle Anrufenden bei Nummer 14, die eine entsprechende Auslandsverbindung bestellten, auf die Möglichkeit der Selbstwahl aufmerksam gemacht wurden, stieg die Zahl der täglich selbstgewählten Verbindungen auf das Doppelte. Sie betrug Anfang April etwa 900 Verbindungen im Tag (Fig. 2).

Die Selbstwahl von Auslandsverbindungen hat sich in Bern

überraschend schnell und ohne Schwierigkeiten eingeführt.

Mit Ausnahme jener Teilnehmer, die an die Zentrale Köniz angeschlossen sind und die vom Herbst an ebenfalls selber ins Ausland werden wählen können, haben nun die Teilnehmer des Ortsnetzes Bern (einschliesslich Ostermundigen, Papiermühle, Zollikofen, Bümpliz, Wabern, Muri und Gümligen) die Möglichkeit, ihre Verbindungen nach einem grossen Teil der westeuropäischen Länder selber zu wählen.

Die in Bern gesammelten

Betriebserfahrungen

sind für die übrige Schweiz sehr wertvoll. Es zeigte sich eindeutig, dass der Schweizer offenbar gewillt ist, seine Auslandsverbindungen selber einzustellen, genauso, wie er längst alle Inlandsverbindungen selber wählt. Von 100 möglichen Selbstwahlverbindungen ins Ausland wählt der Berner Teilnehmer heute 80 selber. In 18 Fällen ist er genötigt, seine Auslandsverbindungen bei der Telefonistin im Fernamt zu bestellen, davon in 6 Fällen, weil er die *Taxauskunft* benötigt, in 10 Fällen handelt es sich um Gespräche mit Voranmeldung oder Herbeiruf. In 2 von 100 Fällen ist der Anrufende wegen Überlastungen, dauerndem «besetzt» oder weil er nicht ohne weiteres von seinem Auftraggeber berechtigt ist, selbst ins Ausland zu wählen, genötigt, die Fernamtstelephonistin zu beanspruchen.

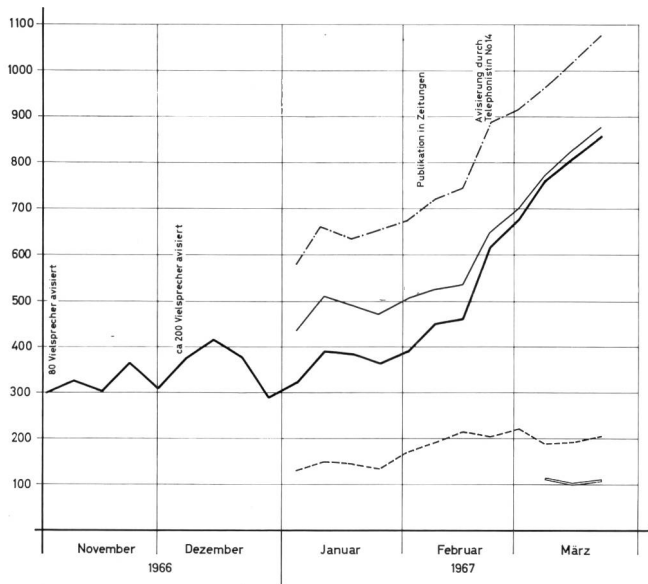


Fig. 2
Selbstwahl von Auslandsverbindungen

--- Total aller Verbindungen
— Verbindungen hätten selbst gewählt werden können
— Von Teilnehmern selbst gewählte Verbindungen
... Verbindungen durch Telephonistinnen (Vorankündigung, Herbeiruf, Ausland verlangt, Taximeldung)

Nur in 2 von 100 Verbindungen, die direkt gewählt werden könnten, wünscht ein Teilnehmer noch die Hilfe der Telephonistin. Dies ist eine grosse, überaus angenehme Überraschung. Es ist aber auch ein Zeichen der Aufgeschlossenheit der Berner Teilnehmer gegenüber technischen Neuerungen. Ebenso erfreulich sind auch die guten Betriebsergebnisse für diese komplizierten Weitverbindungen. Sie entsprechen etwa der Qualität von Inlandsverbindungen.

Für die provisorische Einrichtung in Bern hat man vorläufig, und als Ausnahme in der Schweiz, zuerst die Ziffern 70 zu wählen. Nach dem 70 folgt anschliessend die Wahl der Landeskennzahl (2-3stellig), dann die Wahl der Fernkennzahl der Netzgruppe des Bestimmungslandes und abschliessend die Wahl der Rufnummer des gewünschten Abonnenten. Insgesamt sind je nach dem Bestimmungsland 11...15 Ziffern zu wählen.

Alle selbstgewählten Verbindungen werden nach dem Zeitimpulsverfahren direkt auf den Zähler taxiert. Es müssen jetzt nicht mehr für sehr kurze Gesprächsverbindungen mindestens 3 Minuten bezahlt werden, sondern es ist nur noch die effek-

tive Gesprächsdauer zu bezahlen. Dies hat zur Folge, dass künftig wesentlich mehr Auslandsverbindungen hergestellt werden. In Bern zeigte sich innert weniger Monate bereits eine Steigerung der Fernleitungsbelegung um etwa 30%. Diese Zunahme an Verbindungen kompensiert voraussichtlich den Taxausfall durch die zeitgerechtere Taxierung nach dem Zeitimpulsverfahren.

Die Selbstwahl ins Ausland hat zur Folge, dass Taxauszüge für gehabte Auslandsverbindungen, wie sie oft von Geschäftsleuten gewünscht werden, künftig nicht mehr ohne weiteres möglich sind. Dies wurde von den Betreffenden auch gut verstanden, und es ergaben sich daraus keine Schwierigkeiten.

Die Haustelephonistinnen von Grossanlagen der Stadt Bern wurden auf die Möglichkeit aufmerksam gemacht, statt Gespräche mit Vorankündigung beim Fernamt zu bestellen, selber kurze Vorankündigungsverbindungen herzustellen. Solche Verbindungen kommen dank dem Zeitimpulsverfahren meist billiger zu stehen als eine Vorankündigung über das Fernamt. Bereits ergab sich eine deutliche Tendenz zum Rückgang solcher Auslandsverbindungen,

was für das Fernamt wiederum eine willkommene Entlastung bedeutet.

Es wurde erwartet, die Zahl der Auslandsgespräche werde dank der Selbstwahl und besonders wegen des neuen, zeitgerechteren Taxierungsverfahrens wesentlich zunehmen. Dies war auch, wie bereits erwähnt, in starkem Masse der Fall. Im weiteren wurde angenommen, die durchschnittliche Gesprächsdauer werde als Folge der neuen Taxierungsart kürzer werden. Dies trat aber nicht ein. Im Gegenteil, die durchschnittliche Gesprächsdauer je selbstgewählte Auslandsverbindung stieg überraschenderweise seit der eingeführten Selbstwahl stetig von 4,02 Minuten im September 1966 auf 5,3 Minuten im März 1967. Ebenso stieg die mittlere Gesprächstaxe im gleichen Zeitraum von Fr. 4.95 auf Fr. 6.25 im März 1967 an. Die Zahl der Taximinuten selbstgewählter Auslandsverbindungen belief sich in Bern im März 1967 bereits auf 102 930.

Die Berner Abonnenten haben sich in kurzer Zeit so gut an die Selbstwahl von Auslandsverbindungen gewöhnt, dass von 100 möglichen Selbstwahlverbindungen nur noch etwa 5 versehentlich zur Nr. 14 ge-

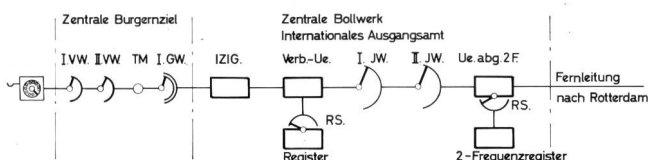


Fig. 3
Aufbau einer selbstgewählten internationalen Wahl vom Kirchenfeld nach Rotterdam

langen. In den meisten Fällen wählen auch diese fünf Besteller dann ihre Verbindungen sofort selber, nachdem die Fernamtstelephonistin sie auf die Selbstwahlmöglichkeit aufmerksam gemacht hat.

Der Abfluss des Verkehrs nach Deutschland wickelt sich über Basel ab, jener nach London über Genf. An einem Verbindungsaufbau zum Beispiel vom Kirchenfeld/Bern nach Rotterdam sind folgende Zentralenorgane beteiligt (Fig. 3): In der Quartierzentrale Bürgerziel ein 1. Vorwähler (1.

VW), dann ein 2. Vorwähler (2. VW), ein 1. Gruppenwähler (1. GW), der dann in der Zentrale Bollwerk einen Internationalen Zeitimpulsgeber (IZIG) belegt. Dieser schaltet im Fernbetriebsamt Bern einen Übertrager für die Registeranschaltung an. Parallel zu diesem Übertrager wird vorübergehend für den Verbindungsaufbau ein Register angeschaltet. Im weiteren Verbindungsaufbau wird ein 1. Internationaler Wähler (1. IW) und ein 2. Internationaler Wähler (2. IW) angesteuert, der dann einen

abgehenden Übertrager anschaltet, an dem kurzzeitig ein 2-Frequenzwahl-Register parallel mitarbeitet, das weitere Signale für den Verbindungsaufbau auf die abgehende Fernleitung nach Rotterdam abgibt. Der Verbindungsaufbau wickelt sich in Sekundenschnelle ab. Von Wahlstufe zu Wahlstufe wird mit Tausendstelsekunden gerechnet, in elektronisch gesteuerten Umwertern sogar mit Millionstelsekunden.

La V^e Session ordinaire de la CEPT à Rome

351.816,1 32.452,1

Rudolf RÜTSCHI, Berne

L'Assemblée plénière de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT) vient de tenir sa V^e session du 10 au 20 avril 1967 au Palais des Congrès à Rome.

Rappelons que la CEPT fut créée à Montreux en 1959; elle a pour objectif principal le resserrement des relations entre les Administrations membres ainsi que l'harmonisation et l'amélioration pratique de leurs services administratifs et techniques. Les quatre sessions précédentes se sont tenues en 1960 à Paris, en 1961 à Torquay (Grande-Bretagne), en 1963 à Munich et en 1965 à Lisbonne.

L'Assemblée plénière

de Rome a désigné comme Président M. Aurelio Ponsiglione, Directeur de l'Administration des Postes et Télécommuni-

cations d'Italie. En qualité de Vice-Présidents de la réunion, elle a élu M. H. Pereira, Administrateur-adjoint de l'Administration des PTT du Portugal et M. V. Tuason, Président de l'Entreprise des PTT Suisses. M. A. Bigi, Directeur central au Ministère des PTT d'Italie, a assuré le secrétariat de l'Assemblée plénière aussi bien que celui de la Commission des Télécommunications.

A l'ouverture de la Conférence, tous les membres, c'est-à-dire les délégués des Administrations des PTT de 23 pays d'Europe, étaient présents. Au cours de cette session, l'Administration des services postaux et télégraphiques de la République de Saint-Marin a été accueillie comme nouveau membre de la CEPT, portant à 24 le nombre des pays représentés.

Au cours de l'Assemblée plénière, les délégués, soucieux d'augmenter l'efficacité de l'organisation, se sont penchés sur les questions de structure de la conférence. Il a été décidé, entre autres choses, de ne se réunir en assemblée plénière qu'après une période de deux ans au moins, afin de laisser aux groupes de travail le temps nécessaire pour mener à bonne fin l'étude des nombreuses questions nouvelles qui leur ont été confiées. Il a été pris connaissance du développement important du centre de clearing de la CEPT, qui permet de diminuer l'échange de fonds entre les Administrations membres. Des études sont en cours pour rechercher les méthodes les plus rationnelles en matière de construction des bâtiments des PTT. Un Comité de contact des relations publiques a été créé afin d'échanger les expériences faites et de développer les relations harmonieuses entre les Administrations et la clientèle.

Dans le domaine postal,

les rapports présentés ont fait ressortir les progrès les plus récents en matière d'auto-

matisation du tri de la correspondance, de la mécanisation des services financiers, notamment des services des chèques postaux, afin d'améliorer les prestations fournies au public. En vue d'accélérer le transport du courrier, des travaux préliminaires concernant la création d'un réseau aéroportal de nuit sont en cours. La question de l'harmonisation des tarifs dans les différents pays de la CEPT a également retenu l'attention des experts postaux et un appel a été lancé aux Administrations membres pour qu'elles admettent pour l'expédition des lettres et des cartes postales d'un pays de la CEPT à un autre pays de la CEPT, le même affranchissement que pour leur régime intérieur. Enfin, un premier échange de vues a eu lieu au sujet des questions qui seront examinées au prochain Congrès postal universel de Tokyo en 1969.

Dans le domaine des télécommunications,

la Commission «Télécommunications», présidée par M. E. Lensi, inspecteur général



Entrée du Palais des Congrès à Rome à l'occasion de la V^e session ordinaire de la CEPT



Séance inaugurale de la Conférence. Discours de M. le Ministre Spagnoli, à sa gauche le sous-secrétaire d'état M. Mazza, à sa droite le Président de la Conférence M. A. Ponsiglione

supérieur des télécommunications d'Italie, a désigné comme Vice-président M. *Ch. Lancoud*, directeur des services des télécommunications de Suisse. Elle a pris connaissance des travaux effectués par les différents groupes de travail depuis la dernière Assemblée plénière, et les a approuvés. Après avoir examiné les nombreuses questions nouvelles dont la mise à l'étude lui avait été proposée par les Administrations, elle en a confié l'étude aux groupes de travail, qui en entreprendront l'examen par correspondance et ensuite se réuniront pour présenter un projet d'avis ou de recommandation à la prochaine réunion de la Commission Télécommunications. C'est ainsi qu'à cette réunion de nombreuses recommandations, élaborées depuis la dernière Assemblée plénière, ont été entérinées.

Sans entrer dans le détail des travaux, on peut relever le rapport du Comité de Coordination des télécommunications par satellites (CCTS) présenté par son président M. *G. A. Wettstein* (Suisse), qui a souligné que ce Comité a permis d'assurer au plus haut niveau une coordination des opinions des Administrations de la CEPT dans le domaine spatial. A l'avenir, des problèmes de coordination encore plus importants se présenteront, surtout en ce qui concerne les accords futurs de l'organisation mondiale INTELSAT. Une étude importante a été entreprise par un groupe de travail présidé par M. *Sueur* (France), concernant les possibilités d'utilisation et la rentabilité d'un satellite européen.

Le groupe de travail «Satellites» présidé par M. *Marzin* (France) a examiné les arrangements techniques, d'exploitation et financiers pour le satellite INTELSAT I, ainsi que le réaménagement du secteur terrien euro-

péen à la suite de la mise en service du satellite INTELSAT II et des grandes stations terriennes de Fucino en Italie et de Buitrago en Espagne. En sa qualité de Président du sous-groupe «Technique», M. *Thompson* (Grande-Bretagne) a fait état des résultats excellents obtenus sur le plan technique dans le domaine de la collaboration entre les stations terriennes européennes. M. *Boehm* (Allemagne), Président du sous-groupe «Financier», a mis l'accent sur les arrangements financiers conclus pour l'exploitation des télécommunications par satellites. Le rapport du groupe de travail «Télégraphe», présidé par M. *Vargues* (France), faisait état des travaux dans le domaine télégraphique. Une proposition d'harmonisation des taxes télégraphiques terminales a été adoptée par la Commission Télécommunications, afin de tenir compte de l'augmentation du prix de revient.

Le groupe de travail «Téléphone», sous la présidence de M. *Rütschi* (Suisse), a examiné plus particulièrement les questions d'exploitation en relation avec l'introduction des communications téléphoniques de poste à poste avec les Etats-Unis et le Canada. Un sous-groupe de travail présidé par M. *Huber* (R. F. d'Allemagne) a élaboré un manuel indiquant les méthodes à utiliser pour la confection des listes des abonnés au téléphone. Ce manuel, imprimé par les soins de l'Administration allemande, est conçu de manière à pouvoir être complété et tenu à jour. La Commission Télécommunications a décidé d'informer le CCITT de l'existence de ce manuel, pour le mettre à la disposition des membres de l'UIT qui désireraient se renseigner sur les méthodes d'impression des listes d'abonnés au téléphone. A cette occasion M. *Rouvière*, le directeur du CCITT, qui assistait en qualité

d'invité aux délibérations, s'est plu à souligner l'étroite coopération qui existe dans le domaine des télécommunications entre la CEPT et les Comités consultatifs internationaux de l'UIT.

M. *Vieira* (Portugal), président du groupe de travail «Radiocommunications», a relevé tout spécialement l'harmonisation des règlements nationaux prescrivant les caractéristiques antiparasites des équipements électriques mis en vente sur le marché, qui a été traitée par un sous-groupe de travail présidé par M. *Scholz* (R. F. d'Allemagne). On doit citer également la mise au point de dispositions pour un service radioélectrique européen d'appel pour les véhicules équipés de récepteurs, élaborées par un groupe de travail sous la présidence de M. *Wolf* (Luxembourg).

Le groupe de travail «Transmissions télévisuelles et sonores», présidé par M. *van den Berg* (Pays-Bas), s'est penché sur les questions concernant la qualité technique et la sécurité de l'exploitation des circuits de transmission télévisuelle. L'examen des aspects techniques pour les transmissions stéréophoniques est encore à l'étude de ce groupe de travail.

M. *Eriksen* (Danemark) a présenté en sa qualité de président du groupe de travail mixte «Télégraphe/Téléphone» une recommandation relative aux transmissions de données sur les circuits loués et les réseaux des télécommunications, ainsi que le résultat des entretiens avec les représentants des compagnies américaines et du Canada pour régler les questions tarifaires téléphoniques et télégraphiques dans les relations entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Un sous-groupe de travail présidé par M. *Franz* (France) s'est penché sur la question du prix de revient des télécommunications internationales en vue de l'établissement de nouvelles règles afférentes aux tarifs internationaux. Le résultat de ce travail extrêmement délicat et important est attendu avec grand intérêt par les administrations européennes.

L'énumération des travaux les plus importants accomplis au sein de la CEPT dans le domaine des télécommunications est loin d'être complète, il n'a pas été fait mention non plus des nombreuses questions nouvelles qui seront traitées d'ici à la prochaine assemblée plénière. Une de ces questions, qui intéressera divers groupes de travail, est relative aux recherches prospectives en matière de télécommunications.

Si la CEPT, depuis sa fondation en 1959, a pu accomplir un travail important de coordination des efforts des Administrations européennes en vue de fournir un



Une partie de la délégation suisse. De droite à gauche MM. Tuason, Wettstein, Chappuis, Binz, Rütschi et Lancoud

service meilleur à la clientèle, sans mettre sur pied un appareil lourd et coûteux, c'est qu'il s'agit d'un organisme très simple; la CEPT n'a pas de siège permanent. Les différentes Administrations des postes et des télécommunications confient, lors d'une réunion de l'Assemblée plénière, le

secrétariat à l'un des pays membres pour la durée s'écoulant jusqu'à la prochaine session. Ce pays, qui assure alors la présidence de la CEPT, coordonne les questions étudiées, diffuse les informations recueillies et organise la prochaine Assemblée plénière. Lors de la réunion qui vient

de se terminer à Rome, l'Entreprise des PTT suisses s'est vu confier cette tâche jusqu'à la prochaine Assemblée plénière, qui se tiendra donc en 1969 ou éventuellement en 1970 en Suisse.

Grâce aux PTT – La télévision en couleurs à la «Rose d'or» de Montreux

621.397.132.061.3(494)

Christian KOBELT, Berne

Pour la 7^e fois s'est déroulé, du 21 au 29 avril à Montreux, le concours international de la «Rose d'or», réservé aux meilleures émissions de télévision dans la catégorie des variétés. Vingt-quatre émissions, provenant de 22 pays, furent présentées dans le cadre du concours, plus 29 hors concours dont – pour la première fois – 14 réalisées en couleurs. Plus de 50 récepteurs domestiques, une partie d'entre eux pour la couleur, avaient été installés dans trois grandes salles de démonstration par les soins de «Pro Radio Télévision». Cette organisation accorde régulièrement, et ce depuis des années, son appui à la «Rose d'or». Collaboration pleinement justifiée par le fait que ce concours est un encouragement efficace à la production d'émissions de variétés et profite ainsi à la grande masse des téléspectateurs, ce qui va précisément dans le sens des efforts déployés par «Pro Radio Télévision».

Pour assurer la bonne marche du concours, un réseau interne de distribution du son et de l'image, long de plusieurs kilomètres, dut être installé dans les locaux du Montreux-Palace et du Pavillon voisin, afin que les quelque 500 participants – spécialistes de la technique et des programmes, journalistes, etc. – puissent recevoir les émissions comme chez soi.

L'Entreprise des PTT suisses avait établi un faisceau hertzien spécial entre le studio de la Télévision romande, à Genève, et Montreux pour la retransmission des émissions en noir et blanc. La Télévision suisse avait en outre mis à la disposition des pays participants un petit studio à partir duquel ils pouvaient retransmettre de Montreux à leurs réseaux respectifs de brefs reportages quotidiens sur le déroulement du concours.

Comme cette année, pour la première fois, des émissions en couleurs étaient également présentées, il fallut mettre en place une installation spéciale pour la couleur. Tâche qui fut confiée à la Division des recherches et des essais de la Direction générale des PTT. Cette division participe en effet activement depuis plusieurs

années déjà à la mise au point de la télévision en couleurs et possède un groupe de spécialistes éprouvés dans ce domaine. Par un heureux hasard, les premiers équipements pour la couleur, commandés l'année dernière par les PTT à l'intention des studios de télévision de Zurich, Genève et Lugano, venaient d'être livrés. Les conditions techniques nécessaires au succès de ces premières retransmissions étaient donc réunies.

Les installations utilisées à Montreux comprenaient une caméra pour la couleur à trois plombicons, deux lecteurs de films de 35 et de 16 mm, un lecteur de diapositives ainsi que les appareils accessoires pour l'amplification, le contrôle et la régie. Avec la caméra, un petit studio de prise de vues avait été créé de toutes pièces au Montreux-Palace, où se trouvaient également les autres installations pour la couleur. Alors que les émissions en noir et blanc étaient retransmises de Genève, celles en couleur étaient directement distribuées aux quinze récepteurs à disposition. L'acheminement du signal codé s'est fait selon le système PAL et à haute fréquence, dans des conditions analogues à la diffusion d'un pro-

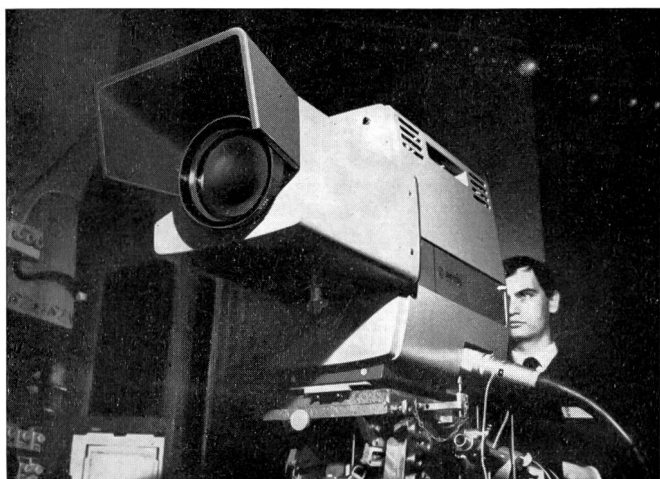


Fig. 1
Caméra pour la télévision en couleur



(Photos TV suisse)

Fig. 2
Contrôle et régie pour l'image installés au «Montreux-Palace»

gramme par un émetteur. La transmission aux récepteurs était assurée par câble, en circuit fermé.

Il n'a pas été possible d'installer à Montreux un lecteur de bandes magnétiques. En effet, la bande enregistre l'image selon un système ou une norme déterminée. La diversité des normes dans le monde, aussi bien en noir et blanc qu'en couleur, a pour conséquence de rendre nécessaire une conversion de norme ou un transcodage avant la distribution aux récepteurs. Opération compliquée et qui ne va pas, aujourd'hui encore, sans entraîner une dégradation de la qualité de l'image. Pour cette raison, seuls des films en couleurs purent être présentés à Montreux. Néanmoins, ces émissions en couleurs furent, pour beaucoup de participants, la première prise de contact avec le nouveau mode d'expression de la télévision. Les responsables de la «Rose d'or» – la Société suisse de radiodiffusion et de télévision, et la ville de Montreux – ont donné à ces émissions le caractère d'un colloque. Ce qui permit, chaque après-midi de la deuxième semaine du concours, aux spécialistes du

monde entier de confronter leurs impressions et leurs expériences. Notons encore qu'à deux reprises des émissions couleurs furent également diffusées à titre d'essai depuis l'émetteur de la Dôle.

La seule préparation de ces émissions pour la «Rose d'or» demanda environ 1200 heures de travail, la plupart fournies par le groupe «couleur» de la Division des recherches et des essais des PTT. Cette poignée de spécialistes n'a pas perdu son temps: au contraire, de nouvelles et précieuses expériences ont été réunies en marge des émissions présentées à Montreux, expériences qui profiteront également en partie aux collaborateurs des studios appelés à travailler toujours plus avec la couleur.

Die Austragung des Fernseh Wettbewerbes um die «Goldene Rose von Montreux» brachte wegen der erstmaligen Berücksichtigung des Farbfernsehens besondere Aufwendungen für die PTT-Betriebe. Die im Kurzschlussverfahren erfolgten Farbvorfürhungen bedingten etwa 1200 Stunden Vorbereitungsarbeiten. Der Wert der in

Montreux eingesetzten Farbfernsehapparaturen erreichte 1 Mio Franken. Unter Ausnützung der Farbinstallationen in Montreux wurden vom Sender La Dôle zwei Farbversuchssendungen ausgestrahlt. Für die Übertragung der schwarzweissen Wettbewerbsbeiträge aus dem Fernsehstudio Genf nach Montreux wurde vom 21. bis 29. April eine mobile Richtstrahlstrecke zur Verfügung gestellt. Ausserdem wurden aus Montreux täglich aktuelle Beiträge übertragen.

Lo svolgimento del concorso televisivo per la «Rosa d'oro di Montreux» ha impegnato notevolmente i servizi PTT, con l'entrata in lizza, per la prima volta, della **televisione a colori**. Le dimostrazioni a colori effettuate in circuito chiuso richiesero circa 1200 ore per lavori di preparazione. Il valore degli apparecchi televisivi a colori impiegati a Montreux si aggirava sul milione di franchi. Dall'emittente della Dôle vennero irradiate due emissioni sperimentali a colori destinate agli impianti televisivi a colori di Montreux. Per la trasmissione delle opere concorrenti in bianco e nero dallo studio televisivo di Ginevra verso Montreux, venne messo a disposizione, dal 21 al 29 aprile, un ponte radio mobile. Inoltre, furono trasmesse, ogni giorno, da Montreux opere d'attualità.

Méthode de mesure du pouvoir perturbateur des appareils électroménagers et similaires en ondes métriques

621.391.823.029.62

Jean MEYER DE STADELHOFEN, Berne

Lors de la réunion des groupes de travail du Comité international spécial des perturbations radioélectriques (CISPR) qui s'est tenue à Oslo du 3 au 14 avril, la méthode créée par le laboratoire de recherche et d'essais des PTT suisses pour mesurer la puissance rayonnée en ondes métriques par le cordon d'alimentation d'appareils électriques a été choisie comme méthode de référence internationale pour les essais d'homologation des appareils électroménagers et similaires. Cette méthode qui met en œuvre un filtre coaxial absorbant et un

transformateur de courant faciles à réaliser a l'avantage de ne pas nécessiter de locaux ou de terrains spéciaux, d'être très peu sensible aux perturbations ambiantes et de ne pas exiger de coupure du cordon d'alimentation équipant les appareils à mesurer. Elle donne des résultats bien reproductibles et pratiquement égaux à ceux obtenus avec des méthodes éprouvées mais moins pratiques. Le choix fait à Oslo doit encore être approuvé définitivement à l'assemblée plénière du CISPR qui se tiendra à Stresa du 28 août au 7 septembre de l'année courante.

Les PTT ont entrepris la fabrication d'un certain nombre de pièces du dispositif en question afin d'équiper tout d'abord leurs propres services puis la station d'essai de l'Association Suisse des Electriciens (ASE), les ateliers d'antiparasitage de l'Association Pro Radio-Télévision et

quelques laboratoires étrangers qui collaborent aux travaux du CISPR. Ils invitent dès maintenant l'industrie à faire connaître ses besoins afin de pouvoir organiser la production des appareils qui lui sont nécessaires.

Le groupe de travail 6 du CISPR a en outre établi un code de bonne pratique pour la réalisation des mesures de perturbations.

Ce code tend à réduire les difficultés d'interprétation des mesures causées par le manque de stabilité des sources perturbatrices.

La technique de mesure étant acquise, il ne reste plus au CISPR qu'à fixer les limites du pouvoir perturbateur acceptable. Ses études montreront si la valeur indicative de 5000 pW qui figure dans l'ordonnance fédérale du 27 avril 1966 a été bien choisie ou s'il y a lieu de la modifier.